

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-615

présenté par

M. Dunoyer, M. Gomès, Mme Descamps, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, M. Warsmann et M. Zumkeller

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	0
Compétitivité	0	41 900 611
Cohésion	41 900 611	0
<b>TOTAUX</b>	41 900 611	41 900 611
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement vise à transférer 41,9 M€ de crédits de l'action 2 "souveraineté technologique" du programme 363, à l'action 1 "sauvegarde de l'emploi" du programme 364 "cohésion", afin de financer le dispositif d'activité partielle en Nouvelle Calédonie.

En effet, la Calédonie a été jusqu'à présent exclue du système de financement, par le biais de la solidarité nationale, du recours massif des entreprises à l'activité partielle causée par la pandémie de la COVID, sous prétexte que la compétence est exercée par la collectivité et non par l'État. Pour financer le dispositif localement, la Calédonie a donc du contracter un emprunt massif de 240 M€ auprès de l'AFD - à un taux de 1,48% - dont 41,9 M€ (5 Mdde francs CFP) sont dédiés au financement des mesures de chômage partiel.

Non seulement le montant du prêt est difficilement soutenable pour la collectivité Calédonienne, mais aussi, il apparaît qu'exclure une collectivité française d'un mécanisme de solidarité nationale lié à la crise du COVID, pour une raison de compétence, ne soit pas cohérent avec le fait que l'Union Européenne finance substantiellement cette politique du chômage partiel, alors qu'elle n'en a pas non plus formellement la compétence.

L'amendement prévoit que, par analogie, l'État français puisse transcender le stricte cadre de la répartition des compétences, pour faire jouer la solidarité nationale nécessaire pour financer l'activité partielle en Nouvelle Calédonie.